

ATELIER INCUBATION

ENTREPRISE INFORMATION
CRÉATIVITÉ SENSIBILISATION

RESEAU
DEVELOPPEMENT
RECHERCHE
INNOVATION
PARTENARIAT
COOPERATION
MUTUALISATION
DES RESSOURCES
ET DES SAVOIRS



**Les étapes clés de la gestion
d'un projet innovant**
16 novembre 2015



Technopole Martinique
Centre d'Affaires Agora
97200 Fort-de-France

+ Atelier de l'Incubation

Les Ateliers de l'Incubation sont des séminaires dédiés aux porteurs de projets innovants durant lesquels sont abordés les points-clés de la démarche de création d'entreprise innovante. Ils permettent aux participants de renforcer leurs qualités entrepreneuriales mais aussi de préparer le cas échéant des missions d'expertise. Ils sont organisés par la Direction Technopole Martinique, qui fait intervenir des partenaires et prestataires.

L'incubateur Creanov, un guide pour la démarche d'innovation et de création d'entreprise

Technopole Martinique, structure de la CACEM, se positionne en un véritable centre de ressources proposant une offre globale en matière d'appui en innovation à tous les stades de la vie de l'entreprise.

Dans un contexte économique dégradé, le retour d'expérience montre que, trop souvent, la mort de jeunes entreprises ou de projets en développement provient en partie d'une mauvaise conception, étape permettant le passage de l'idée à l'étude de faisabilité, particulièrement importante en démarche d'innovation. Pour faire face à cette problématique, Technopole Martinique propose aux porteurs de projets innovants le passage en incubateur Creanov.

L'accompagnement en incubateur

L'incubation désigne la phase d'accompagnement d'un projet en amont de la création d'entreprise qui vise à la maturation du projet sur les aspects techniques, économiques, marketing et managériaux. Au sein de l'incubateur Creanov de Technopole Martinique, le porteur de projet bénéficie d'un accompagnement organisé autour de :

1. L'hébergement en espace d'incubation « Les Titiris »

Avec cet outil, les Conseillers Innovation accroissent l'efficacité de leur accompagnement, la proximité des porteurs de projet permettant plus de réactivité.

2. La conduite du projet

L'intervention des Conseillers Innovation vise à guider le porteur de projet dans les étapes clés de la maturation de son projet.

3. Les missions d'expertise

Ces missions, menées par des partenaires/prestataires spécialisés, visent à aider à la maturation du projet sur un aspect particulier (technologique, économique ou marketing) de celui-ci.

4. Le portage du projet innovant, grâce aux Ateliers de l'Incubation

Ce volet vise au développement ou à l'émergence de la dimension entrepreneuriale du porteur de projet.

Aussi, Technopole Martinique a le plaisir de vous inviter à l'Atelier de l'Incubation :

« Les étapes clefs de la gestion d'un projet innovant »

+ Atelier de l'Incubation

« Les étapes clés de la gestion d'un projet innovant »

Objectifs

1. Comprendre les grandes étapes de la gestion d'un projet innovant
2. Concevoir un projet innovant
 - a. Etudes de faisabilité
 - b. Développement
 - c. Mise sur le marché
 - d. Ajustement de l'offre
3. Définir une trajectoire de projet
4. Définir des axes de maîtrise des risques

Programme prévisionnel

Au démarrage d'un projet, les incertitudes portent sur les aspects techniques du projet, comme sur ses aspects commerciaux, marketing ou humains.

L'existence de ces incertitudes doit conduire les entrepreneurs innovants, à soigneusement étudier tous les aspects du projet, en vérifier la cohérence, puis en évaluer la rentabilité et les risques.

Un suivi précis de la réalisation du projet, pour corriger sa trajectoire en fonction des conditions réelles de mise en œuvre est plus que nécessaire.

Ainsi, la conduite d'un projet d'innovation doit respecter un phasage et une chronologie, indispensables à une bonne maîtrise des risques. Il s'agit de franchir chacune des étapes d'un programme d'innovation permettant de transformer une idée en un nouveau produit ou un nouveau service.

Partie 1 - Présentation de la Technopole et de l'incubateur Creanov

Partie 2 - Viabilité et potentiel réel du projet

1. Viabilité intrinsèque
 - a) Pertinence du ciblage et du positionnement
 - b) Viscosité de l'environnement
 - c) Avantage concurrentiel
2. Viabilité réelle
 - a) Adéquation marché et compétences
 - b) Légitimité
 - c) Viabilité économique

Partie 3 - Estimation de la faisabilité

Partie 4 - Développement et plan d'affaires

Partie 5 - Etudes de cas

Intervenants

- **Gilles GESTEL**, directeur de Technopole Martinique
- **Dominique DONGAR**, responsable ingénierie de l'innovation à Technopole Martinique

Informations pratiques

- **Date** : Lundi 16 novembre 2015
- **Horaire** : 8h - 12h30
- **Lieu** : Technopole Martinique Centre d'Affaires Agora, 97200 Fort-de-France
- **Inscriptions** : jusqu'au 12 novembre 2015, en renvoyant le bulletin d'inscription
- **Coût** pris en charge par Technopole Martinique



TECHNOPOLE MARTINIQUE

Pour faire de la Martinique un territoire d'excellence et offrir aux entreprises un environnement favorable, la CACEM (Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique) s'est dotée d'une structure ayant pour vocation de soutenir les démarches d'innovation des entreprises martiniquaises : la Technopole Martinique.

Forte de ses labellisations en Technopole et en CEEI¹, Technopole Martinique couvre les missions essentielles pour le développement d'un tissu entrepreneurial innovant :

- L'accompagnement des projets d'innovation des PME, par des prestations sur mesure ;
- L'hébergement de la jeune entreprise innovante, avec un accompagnement personnalisé ;
- La mise en réseau des acteurs de l'innovation et l'animation du système d'innovation sur le territoire martiniquais, pour favoriser l'émergence d'une culture de l'innovation.

¹Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation

DÉONTOLOGIE

Technopole Martinique et l'ensemble de ses prestataires s'engagent à :

- considérer comme strictement **confidentiels** et s'interdire de divulguer toute information dont ils pourront avoir connaissance au cours de la prestation ;
- ne pas **divulguer** les résultats des prestations qui seront en pleine maîtrise du bénéficiaire ;
- respecter le principe de **neutralité** en cas d'intervention dans des entreprises concurrentes ;
- respecter le caractère de **service public** des actions menées.

DÉFINITION DE L'INNOVATION

► SELON LE MANUEL D'OSLO

« Mise en œuvre d'un produit (bien ou service) ou d'un procédé nouveau ou sensiblement amélioré, d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques de l'entreprise, l'organisation du lieu de travail ou les relations extérieures² ».

² Manuel d'Oslo, Principes directeurs pour le recueil et l'interprétation des données sur l'innovation, 3e édition, OCDE.

► VUE PAR TECHNOPOLE MARTINIQUE

« Toute démarche qui peut apporter un avantage concurrentiel protégeable et durable à l'entreprise. »

CONTACTS

ADRESSE

Centre d'affaires Agora – Bât B / Avenue de l'Etang Z'abricots / FORT DE FRANCE

ADRESSE POSTALE

CACEM - Immeuble Les Cascades III, Place François Mitterrand / 97204 FORT DE FRANCE CEDEX

STANDARD : 0596 38 07 71

contact@technopolemartinique.org
www.technopolemartinique.org



UNE STRUCTURE DE LA



PLAN D'ACCÈS

